



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7208^e séance, le 25 juin 2014, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la tenue du second tour de l'élection présidentielle afghane le 14 juin et réaffirme l'importance historique de cet événement pour la transition de l'Afghanistan et son développement démocratique. Il salue la participation du peuple afghan et le courage dont il a fait preuve en se montrant déterminé à voter malgré les menaces et les mesures d'intimidation provenant des Taliban et d'autres groupes extrémistes violents et terroristes. Il se félicite de la participation des femmes afghanes au processus électoral, et souligne le rôle essentiel qu'elles ont à jouer pour que le pays parvienne à une paix conduite par les Afghans eux-mêmes, à la démocratie et à la stabilité.

Le Conseil note avec satisfaction les efforts déployés par le peuple Afghan pour préparer et organiser ces élections, y compris les dispositifs de sécurité, et réaffirme l'importance du rôle joué par les institutions électorales afghanes, y compris la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral. Il demande aux institutions électorales afghanes de faire respecter les normes d'intégrité les plus strictes tout au long de ce processus important et historique, et souligne que tout doit être fait pour assurer l'intégrité, la neutralité et la transparence du processus électoral, y compris en détectant et prévenant la fraude.

Le Conseil demande à toutes les parties prenantes de faire montre de patience et de respect dans leurs échanges avec les institutions électorales et leurs agents, de s'abstenir de tout acte susceptible d'inciter à la violence imminente ou à des troubles civils ou de conduire à l'instabilité, et de diriger toute plainte vers les mécanismes institutionnels créés en application des lois électorales afghanes et de la Constitution.

Le Conseil attend avec intérêt la conclusion du processus électoral conformément aux lois applicables et aux mandats des institutions électorales, souhaite que la transition vers le nouveau gouvernement se fasse en bon ordre et se félicite de l'appui que continue de fournir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Le Conseil demande à toutes les entités politiques de collaborer dans le respect de la Constitution afghane, avec pour but de renforcer la souveraineté,



l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, afin d'assurer un avenir pacifique et prospère à l'ensemble de la population du pays.

Le Conseil condamne les actes de ceux qui ont tenté de perturber les élections, notamment les attentats terroristes menés contre des civils, y compris du personnel électoral et des candidats, ainsi que les attaques visant des infrastructures électorales. Il condamne les actes de violence et de terrorisme ayant pour but de déstabiliser le pays qui sont le fait des Taliban, d'Al-Qaïda et d'autres groupes violents et extrémistes et groupes armés illégaux.

Le Conseil est conscient des sacrifices consentis par le peuple afghan et les Forces nationales de sécurité afghanes pendant la période électorale, et réaffirme qu'aucun acte de terrorisme ne saurait infléchir l'évolution vers la paix, la démocratie et la stabilité sous direction afghane. »
